

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Luc FUGIT, Député du Rhône

Paris, le 23 mai 2019,

Communiqué de Jean-Luc Fugit, député du Rhône,
Président du Conseil National de l'Air,
Rapporteur du Titre III du projet de la Loi d'Orientation des Mobilités

Loi d'Orientation des Mobilités : De nettes avancées en Commission pour des mobilités plus propres et plus actives



Alors que s'est achevé ce jeudi en Commission l'examen du projet de Loi d'Orientation des Mobilités, le député Jean-Luc Fugit salue les avancées significatives des dispositions adoptées sur le Titre III, dont il est le rapporteur.

Président du Conseil National de l'Air, Jean-Luc FUGIT est particulièrement attaché à ce que la loi d'orientation des mobilités contribue efficacement à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de proximité générés par les transports, et à favoriser le développement des mobilités actives (marche, vélo, ...).

L'étude en Commission du Titre III de ce projet de Loi a permis de conforter et clarifier le texte sur :

- **La promotion du vélo et des mobilités actives** (développement de stationnements sécurisés, registre d'identification pour lutter contre le vol de vélos, continuité du réseau cyclable, apprentissage du vélo dans le cadre scolaire, signalisation des angles morts sur les camions, ...).
- **le développement d'infrastructures pour le déploiement de véhicules « moins polluants »** (obligations pour les copropriétés et les parkings de pré-équipement et équipement pour recharge de véhicules électrifiés, stations d'avitaillement en gaz, ...)
- **La décarbonation du secteur des transports terrestres d'ici à 2050** (fin de la vente, d'ici à 2040, des véhicules neufs utilisant des énergies fossiles, obligation progressive pour les entreprises, les collectivités et l'Etat d'acquérir des véhicules moins polluants, ...)
- **la lutte contre la pollution de proximité** (renforcement des plans d'action air dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux, restriction de circulation lors de pics de pollution, possibilité de mettre en place des Zones à Trafic Limité, renforcement du dispositif des Zones à Faibles Emissions « mobilité », prise en compte de la pollution sonore...)

A l'occasion de l'étude du texte en séance publique, la question de l'**aide à la mobilité de quotidien** (« forfait mobilités durables ») fera l'objet d'un travail spécifique pour intégrer les avancées issues des négociations encore en cours entre les partenaires sociaux. La question des déplacements domicile-travail pourrait ainsi devenir un thème incontournable du dialogue social.

Contacts presse : Florence Gabay - 06 78 41 25 45

Jean-Luc.Fugit@assemblee-nationale.fr